



LE SAUBRIAN



La Municipalité de Saubraz vous souhaite de

**Joyeuses Fêtes de Noël
et une heureuse année 2022**

**Administration communale
Fermée**

du 20 décembre 2021 au 9 janvier 2022



***La déchetterie sera fermée
le samedi 25 décembre 2021
le samedi 1er janvier 2022***



**Informations aux propriétaires
*Relevés des compteurs d'eau et de gaz***

***M. Joaquim Mendes passera dans le courant du mois
de décembre pour relever les compteurs d'eau et de gaz***

Votre police vous conseille

Les médias violents et vos enfants

Dans les jeux-vidéos, sur internet, dans les séries... La violence est dans tous les médias et, avec les smartphones, accessible en tous lieux.

Une banalisation préoccupante

Selon l'étude Jeunes / activités / médias – enquête Suisse (JAMES) de 2020, on estimait que 57% des jeunes avaient visualisé du contenu violent et 12% d'entre eux en avait envoyé. Toujours s <https://votrepolice.ch/wp-content/uploads/2021/10/medias-violents-jeunes.jpg> elon ce même sondage, 45% des jeunes ne tenaient pas compte des limitations d'âge sur les jeux-vidéos.

Ces chiffres sont préoccupants car les recherches tendent à montrer que l'exposition à des contenus violent à de jeunes âges augmenteraient, à court et à long termes, la probabilité de commettre des actes agressifs.



Quelles sont les bonnes attitudes à avoir ?

Le plus important est de toujours penser les conséquences de ses actes, pour autrui comme pour soi-même. Même si on peut très facilement les consulter, les contenus violents ne sont jamais anodins. Ils peuvent nous choquer voire nous traumatiser avec des images que nous aurions préféré ne jamais avoir vu. <https://votrepolice.ch/wp-content/uploads/2021/10/medias-violents-jeunes.jpg>

Il est donc conseillé de bien réfléchir avant de rechercher ou de partager de tels contenu :

- Ne pas se laisser entraîner par le groupe. Qui n'a jamais fait de choses stupides sous la pression de ses camarades ? Les autres nous poussent à aller toujours plus loin, à se mettre au défi sans forcément penser aux suites de nos actes.
- Ne pas oublier que chaque acte a ses conséquences. Ainsi, il existe des lois qui punissent la possession et le partage de certaines vidéos à caractère extrême. De même si je filme quelqu'un qui se fait frapper sans l'aider je risque aussi d'être inquiété.
- Garder à l'esprit que la responsabilité pénale commence dès l'âge de 10 ans en Suisse

Que puis-je faire en tant que parent ?

- Respectez les limites d'âges prévues pour les différents contenus (p. ex le PEGI sur les jeux-vidéos)
- Installez des contrôles parentaux sur les appareils, les consoles et les comptes de vos enfants.
- Protégez vos propres comptes et appareils avec des mots de passe.
- Soyez attentifs et à l'écoute de vos enfants. Intéressez-vous aux séries et films qu'ils regardent, à ce à quoi ils jouent ou encore à la musique qu'ils écoutent. Montrez-vous une ressource vers qui ils peuvent se tourner s'ils se sentent choqués par le contenu de leurs écrans.
- Abordez la question des violences avec vos enfants. Adaptez-vous à leur âge et gardez à l'esprit qu'avant 6 ans ils ne font pas la différence entre réalité et fiction. Il est dès lors important de ne pas les laisser seuls devant la TV et de leur rappeler que ce qu'ils voient est une mise en scène.
- Sensibilisez-les aux conséquences de la violence. Les médias occultent souvent cet aspect, or il est important de leur rappeler qu'un cadre légal existe dans la vie réelle. Il convient par exemple de leur expliquer ce qu'ils risquent s'ils détiennent de la pornographie illégale ou filment une bagarre.
- Soyez attentifs aux signes de changement de comportements chez vos enfants. Cela peut être de l'irritabilité, des problèmes de sommeil, de l'isolement etc.

Pour plus d'information, visitez le site internet de la police :

Source : <https://votrepolice.ch/criminalite/les-medias-violents-et-vos-enfants>

Petit guide de cybersécurité à l'intention de nos aînés

Voici un petit guide avec quelques conseils pour vous protéger des malfrats lorsque vous utilisez vos smartphones, tablettes et ordinateurs.

Une menace réelle

Qu'on le veuille ou non, de plus en plus de services se dématérialisent sur le web et ne pas être connecté peut devenir un réel problème pour les personnes concernées. Ainsi, de nombreux seniors se sont, de bon gré ou non, initiés au web de telle sorte que 88% des 65-74 ans utilisent internet. Immanquablement, ce gain d'intérêt a engendré une augmentation des infractions en lien avec la cybercriminalité touchant les aînés. En 2018, on estimait que plus d'un quart (27.8%) des 55+ avaient été confrontés à une tentative de cybercrime.



Quelques gestes simples permettent de diminuer les risques

Soyez aussi prudents sur internet que dans la vie réelle. Informez-vous sur les risques en ligne et sur les moyens de vous en prémunir. Internet est un lieu public comme un autre et, comme à l'extérieur, quelques bonnes habitudes suffisent à se sentir plus en sécurité.

- Ne donnez jamais vos mots de passe, identifiants et coordonnées à la suite d'une demande par e-mail, courrier postal ou appel téléphonique. Aucune entreprise sérieuse ne vous les demandera de la sorte. En cas de doute, contactez l'institution émettrice.
- Méfiez-vous des demandes de données personnelles ou de changements de mots de passe par e-mail ou par téléphone. A nouveau, en cas de doute n'hésitez pas à contacter l'institution concernée.
- Soyez prudents lorsque vous cliquez sur un lien que l'on vous a envoyé par e-mail, même si l'expéditeur vous semble sûr.
- Soyez vigilant lorsque vous envoyez des copies ou des scans de documents officiels (par. ex : papier d'identité). Un escroc en possession de ce type de données pourrait assez facilement usurper votre identité et vous causer du tort.
- Installez un antivirus sur vos ordinateurs et smartphones et maintenez-les à jour.

Pour plus d'information, visitez le site internet de la police :

<https://votrepolice.ch/cybercriminalite/cybersecurite-aines>

Désaffectation partielle du cimetière

Conformément aux dispositions du Règlement cantonal du 12 septembre 2012 sur les inhumations et les incinérations (RDSP) et du Règlement sur les inhumations, les incinérations du cimetière de Saubraz du 24 juin 2020, la Municipalité de Saubraz informe toutes les personnes concernées que les tombes suivantes seront désaffectées dès le 1^{er} juin 2022.

Le secteur nord-ouest des tombes de corps à la ligne, comprenant les tombes des années 1940 à 1973.

Cette désaffectation s'applique par analogie aux urnes cinéraires qui auraient été inhumées ultérieurement dans ces tombes.

Les personnes légitimées qui désirent enlever les objets ou les monuments garnissant les tombes, sont invitées à le faire avant **le 31 mai 2022** en s'annonçant préalablement auprès de l'Administration communale-Place du Village 2, 1189 Saubraz ou par email greffe@saubraz.ch, en justifiant de leur droit.

A l'expiration de ce délai, en application de l'article 72 du règlement précité, l'autorité municipale en disposera librement.

La liste des tombes qui seront désaffectées sera disponible sur notre site internet www.saubraz.ch



DÉNEIGEMENT

La Municipalité rappelle l'art. 5, alinéas 2 & 3, service hivernal du règlement d'application de la Loi sur les routes (LRou).

Lors du déblaiement des routes, l'Etat ou les communes ne sont pas tenus de procéder à l'enlèvement des amas de neige accumulés devant les entrées, les places de parc et autres aménagements des propriétés privées. Les riverains ne sont pas autorisés à repousser la neige sur la route ni à y déverser celle des toits.

Les riverains sont tenus de prendre toute mesure utile pour éviter la formation de glaçons menaçant la sécurité des usagers de la route et des trottoirs.

Nous vous remercions de votre collaboration

Afin de faciliter le travail du chasse-neige, les voitures ne doivent pas être stationnées sur les trottoirs ou tout autre endroit qui pourrait gêner le dégagement de la neige.

Echenillage des
nids de chenilles
processionnaires

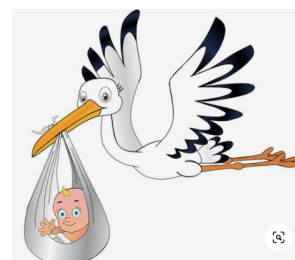


Conformément aux dispositions légales, et en particulier l'arrêté du Conseil d'État sur la destruction des nids de chenilles processionnaires du pin du 7 décembre 2005, nous vous rappelons que la destruction par ablation et incinération des nids de la chenille processionnaire du pin est **obligatoire** et doit s'effectuer, par les propriétaires, locataires, usufruitiers, fermiers ou exploitants dès leur apparition et **jusqu'au 15 février de chaque année** au plus tard. Ces mesures de lutte s'appliquent aux espèces arborescentes telles que les pins et les cèdres qui se trouvent dans les endroits destinés à l'accueil du public, notamment places publiques, places de jeux, piscines, cours d'école, mais également dans les jardins et les parcs.

Passé ce délai et sans autre avis, il y sera fait procéder aux frais des propriétaires, sans préjudice de l'amende encourue. Ces dispositions sont prises pour des raisons sanitaires et de protection de la population, le contact avec des chenilles pouvant provoquer de l'urticaire

Naissances

- | | |
|--------------------|-------------------|
| • Soan RRAHMANI | 1er juin 2021 |
| • Maxime GILLIERON | 7 juillet 2021 |
| • Agathe PIERRU | 16 août 2021 |
| • Orlando MANZELLA | 30 septembre 2021 |



Société de Tir «Le Signal» Saubraz-Bougy

Le Saubrian Benjamin Maillard Champion Vaudois de tir.

La société de tir « Le Signal » Saubraz-Bougy organise chaque année un cours pour jeunes tireurs cette année 2021 a été particulièrement faste pour nos jeunes.



William. Théo. Benjamin. Damien.

26 juin 2021

Championnat Vaudois de Groupes

William Knott. Théo Cergneux

Benjamin Maillard. Damien Favre

Champion Vaudois au Fass 90 300 m,

Si tu as entre 14 et 19 ans et que tu es intéressé au tir sportif à 300 m. Nous t'invitons à participer au cours de jeunes tireurs 2022 au stand de tir de Saubraz-Bougy . Tu trouveras tous les renseignements sur www.tirlesignal.ch. La société de tir « Le Signal » Saubraz-Bougy vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année et tous les meilleurs vœux pour 2022. S.Kämpf

Visibilité dans l'obscurité

Avec l'arrivée de l'automne, l'obscurité augmente. Dans ces conditions, il devient encore plus important de se rendre visible de jour comme de nuit, quelque soient les conditions météorologiques.



En effet, à l'aube, au crépuscule et de nuit mais aussi en cas de brouillard ou de pluie, il est plus difficile de distinguer les couleurs et les détails. C'est pourquoi les personnes habillées de vêtements sombres et les moyens de locomotion douce sans éclairage ou munis d'un éclairage insuffisant ne sont souvent pas vus à temps. Si vous portez des vêtements clairs et des accessoires réfléchissants, vous serez perceptible à une distance de 140 mètres

À VOS AGENDAS



Décoration du sapin de Noël de Saubraz

Mercredi 1er décembre 2021 dès 17h00

au pied du Sapin

Apéro offert par la Commune

Samedi 4 décembre 2021

dès 9h30 au Collège

9h45 Ballade en famille

dès 10h00 Vente de Sapins

*Raclette - Hot-Dogs - Soupe - Vin chaud - Bière -
Minérales - Thé - Café - Vins (blanc-rouge et rosé)*

TELETHON 



Tournée du Père Noël

Samedi 18 décembre 2021

10h00 au Collège



Association du four à pain communal de Saubraz

Samedi 18 décembre 2021

à partir de 9h00

Vente de pains - tresses

la traditionnelle tresse pour les aînés



*Les aînés sont priés de venir retirer leur tresse
à partir de 10h30*

Fenêtres de l'Avent

à partir du 1er décembre 2021

organisé par l'ADS

Fenêtre de l'Avent – plan des fenêtres décorées

1	Auberge Communale	Pl. du Village 5
2	Sonia et Florent Jatton	Ch. Du Cachet 2
3	Solange et Didier Barbay	Rte de Gimel 15
4	Florinda et Joaquim Mendes	Rte de Montherod 3
5	Perrine et Nicolas Rebeaud	Rte de Bière 13
6	Irène et Laurent Liardon	Rte de Gimel 13
7	Sylvie et Raphaël Monney	Rte de Bière 18
8	Marinette et Vittorio Donadeo	Pl. du Village 3
9	Ghislaine et André Forster	Rte de Bière 6
10	Nadja et Félix Baiche	Ch. Du Pontet 7
11	Julie et Ralf Sprunger	Ch. Du Cachet 3 bis
12	Sylvie et Didier Pasche	Rte de Bière 5
13	Sophie et Noël Mercier	Rte de Bière 9
14	Cristina et Milan Rodakovic	Ch. De la Saubrette 4
15	Anne-Marie et Philippe Urfer	Ch. Du Chanay 15
16	Daisy Van der Linden	Ch. Du Cachet 15
17	Fabienne Martin	Rte du Stand 3
18	Nouvelle co-propriété	Ch. Du Tilleul 4
19	Cécile et Laurent Forster	Ch. Du Pontet 8
20	Famille Todici	Rte de Gimel 7
21	Sandrine et Régis Arber	Ch. Du Moulin 5
22	Kristel Freiburghaus et Loïc Gillieron	Ch. De la Saubrette 5
23	Patricia Turin	Rte de Bière 20
24	Famille Agboklu	Ch. Du Motty 1

En rouge : vous êtes attendus pour une verrée
à l'extérieur, de 18h00 à 20h00

